

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00555**

**PREVENTION SPECIALISEE - AVENANTS DE PROLONGATION 2022 AUX CONVENTIONS 2021 AVEC LES QUATRE ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

**M. Marc CHAVANNE ne participe pas au vote**

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARRILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211216-D2021005550

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

### **PREVENTION SPECIALISEE - AVENANTS DE PROLONGATION 2022 AUX CONVENTIONS 2021 AVEC LES QUATRE ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE**

La prévention spécialisée a été transférée à Saint-Etienne Métropole (SEM) sur son périmètre au 1<sup>er</sup> juillet 2020 dans les conditions définies par la convention de transfert de compétences entre le Département et Saint-Etienne Métropole approuvée par l'Assemblée départementale le 20 décembre 2019 et par le Conseil Métropolitain le 19 décembre 2019.

La prévention spécialisée est une mission à destination des jeunes en voie de marginalisation éloignés des structures de droit commun, vivant des situations éducatives et sociales compliquées. Elle propose un accompagnement du jeune dans son environnement au sens large (famille, école...) et sur tous les sujets (décrochage scolaire, addictions, santé, radicalisation, délinquance...), ce qui suppose un travail partenarial de proximité. Son intervention peut prendre plusieurs formes : travail de rue, accompagnement individuel, projets et chantiers éducatifs... Cette mission relève de la protection de l'enfance et du code de l'action sociale et des familles. Elle est inscrite dans la loi n°2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les missions de prévention spécialisée sont actuellement mises en œuvre par 4 associations :

- L'ANEF Loire ;
- L'ACARS (Association Communautaire d'Actions et de Recherches Sociales) ;
- L'AGASEF ;
- LA SAUVEGARDE 42.

Ces structures interviennent selon une répartition géographique qui couvre 18 secteurs d'interventions sur 12 communes (Saint-Etienne, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, L'Horre, La Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarez, Lorette, Firminy, Unieux, Andrézieux-Bouthéon).

Pour l'année 2021, des conventions annuelles ont été conclues avec les quatre associations de prévention spécialisée sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole afin de préciser les finalités et les modalités d'intervention et de fixer les dotations financières et modalités de paiement.

Au cours de l'année 2021, la Métropole a réalisé un travail d'état des lieux, de consultation et de définition des orientations métropolitaines en matière de prévention spécialisée en lien avec les communes. Au terme de ce travail de nouvelles orientations métropolitaines en matière de prévention spécialisée ont été définies et seront soumises à validation de l'exécutif métropolitain en début d'année 2022. Aussi, il est proposé de prolonger les conventions actuelles jusqu'au 31 mars 2022.

Les avenants de prolongation à ces conventions avec les associations de prévention spécialisée sur le territoire métropolitain prévoient les dotations suivantes basées sur un coût forfaitaire par poste et par site d'implantation représentant un total de 51,65 ETP et 18 sites d'implantation répartis sur 12 communes au titre des 3 premiers mois de l'année 2022 :

- ACARS : 73 411 € pour 4,5 ETP et 1 site d'implantation ;
- AGASEF : 159 701 € pour 9,5 ETP et 4 sites d'implantation ;
- ANEF Loire Sud : 154 186 € pour 9,15 ETP et 4 sites d'implantation ;
- SAUVEGARDE 42 : 471 603 € pour 28,5 ETP et 9 sites d'implantation.

Soit un budget total pour l'année 2021 de 858 901 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les avenants de prolongation des conventions 2021 avec les quatre associations de prévention spécialisée : l'ANEF Loire ; l'ACARS, l'AGASEF, La SAUVEGARDE 42 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes correspondants ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget politique de la ville destination PREV de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU